



DROIT DE LA FAMILLE,
DES PERSONNES ET
DE LEUR PATRIMOINE

**DIVORCE
SUCCESSION
RÉGIMES MATRIMONIAUX**

Cabinet Principal :
29, allées François Verdier
31000 TOULOUSE

Cabinets Secondaires :
23 rue Magressolles
31780 CASTELGINEST

Résidence LE CHANNING
10 Boulevard d'Augusta
64200 BIARRITZ

Barreau de TOULOUSE
Case n° 431

Barreau de BAYONNE
Case n° CS03

Tél. 05 34 31 64 30

contact@avocat-alary.com

www.avocat-alary.com

Martine ALARY

Avocat à la Cour

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR **devant le Juge aux Affaires Familiales**

- Carte nationale d'identité ou titre de séjour ou passeport,
- Livret de famille,
- **Copie intégrale** de votre acte de **mariage** (le cas échéant),
- **Copie intégrale** de votre acte de **naissance**,
- **Copie intégrale** de l'acte de **naissance des enfants mineurs communs**,

Les actes d'état civil sont à fournir en original et datant de moins de trois mois.

- Dernier bulletin de paie ou autre **justificatif de ressources de l'année en cours** (attestation des versements d'indemnités PÔLE EMPLOI ou d'indemnités journalières CPAM ou pension de retraite...),
- **Attestation CAF** de moins de un mois (si vous percevez des allocations familiales, aide au logement, RSA en complément d'activité...),
- Dernier **avis d'imposition sur le revenu**,
- **Justificatif de domicile de moins de trois mois** (dernière quittance de loyer ou copie du bail ou facture d'énergie ou téléphonie ou tableau d'amortissement du prêt immobilier en cours).